

CONDITIONS DE FAIT ANNEE 2009

Accès à L'echelle 6 (AAP1)

Promouvables statutairement **840**

Nombre de postes plan de qualification 2009 **179**
(sous réserve de publication de l'arrêté fixant le taux promu/promouvable)

Sont promouvables à l'**ancienneté** sauf contre-proposition les AAP2 (échelle 5)
classés au :

	Nombre de poste
11ème échelon au 31/12/2009, au moins 46 ans au 31/12/ 2009	7
10ème échelon au 31/12/2009, au moins 46 ans au 31/12/ 2009	136
9ème échelon au 31/12/2009, au moins 51 ans au 31/12/2009	4
8ème échelon au 31/12/2009, au moins 51 ans au 31/12/2009	9
7ème échelon 31/12/2009, au moins 51 ans au 31/12/2009	22
6ème échelon 31/12/2009, au moins 58 ans au 31/12/2009	1
	179

Nombre de postes sous réserve de la validation des ratios promus/ promouvables
et la parution de l'arrêté correspondant

CFDT JUIN 2009